

AVOIR UNE ECONOMIE PEU CONSOMMATRICE DE RESSOURCES, PEU PRODUCTRICE DE DECHETS ET REDUIRE LES POLLUTIONS LIEES AU TRAITEMENT DES DECHETS

Orientation politique et stratégique de FNE permettant de relever notamment les défis de FNE suivants :

- Prévenir les impacts environnementaux et sociaux via une application des principes de prévention, de précaution et de responsabilité (défis b4)
- Produire en adéquation avec les ressources disponibles et consommer moins et mieux (RSE, circuits de proximité, économie circulaire et de fonctionnalité, zéro-gaspillage...) (défis d1)
- Harmoniser les équilibres naturels et les activités humaines dans l'aménagement de nos territoires (trame verte, bleue et bleue marine, espaces protégés, qualité et densification urbaines, agriculture, lien terre-mer...) (défis d2)
- Avoir un environnement sain (alimentation, air, eau, bruit...) et sûr (anticiper et limiter les risques émergents, naturels, industriels, liés aux produits chimiques...) respectueux des hommes, de la flore et de la faune domestiques et sauvages (défis d3)

I. DESCRIPTION DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE (VALIDATION CA)

Bève description du contexte et des enjeux

La société de consommation issue des trente Glorieuses et l'évolution de nos modes de vie ont abouti à une forte augmentation de la quantité de déchets produits.. Cette situation a un fort impact sur l'environnement (prélèvement de matières premières, destruction de la biodiversité, pollution des milieux lors de l'extraction, de la transformation, du transport, de l'utilisation et de la fin de vie des produits) mais également sur les finances des ménages, des entreprises et des collectivités territoriales dont les coûts de gestion des déchets augmentent. Ce financement des déchets (partagé entre taxe, redevance et soutiens issus des REP) est peu compréhensible pour le citoyen-consommateur alors que son rôle est stratégique. On observe ainsi de nombreuses crises, minant la confiance nécessaire entre les acteurs.

Ambition de long terme

Avoir une **économie peu gaspilleuse de ressources et d'énergie, respectant l'environnement, et ne recourant pas à l'utilisation de substances dangereuses** et cela à chacune des étapes de la chaîne de production/consommation. Cette économie sera ainsi également peu productrice de déchets à la fois sur un plan quantitatif et qualitatif. **Cette économie peu gaspilleuse et peu productrice de déchets repose sur l'éco-conception des produits**, sur une durée de vie « illimitée » par « l'évolutivité » de certains produits (le changement d'un composant est simple et permet de faire évoluer les fonctionnalités du produit), sur le développement d'une **économie de fonctionnalité** (le consommateur privilégie l'usage à l'achat, les entreprises proposent des locations de services plutôt que l'achat de produits).

Les deux boucles de **l'économie circulaire**, celle de l'évitement des déchets (fonctionnalité, réemploi, réparation, re-fabrication) et celle du recyclage des matériaux s'articulent à la fois dans une logique de « circuits courts » rapprochant offres et demandes, mais également de réseaux (optimisation des capacités des équipements de production mais également de « valorisation des déchets ») et en tenant compte de la qualité des emplois et du lien social. Cela dépasse la seule application de la hiérarchie définie par la directive européenne sur les déchets de 2008 : prévention (le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas), préparation en vue du réemploi, recyclage et valorisation organique, autre valorisation, notamment énergétique, élimination.

Cette nouvelle économie nécessite que la sobriété en consommation de ressources et d'énergie et que l'exclusion du recours à des substances dangereuses soient privilégiées le plus en amont possible de la boucle de production/consommation, et donc qu'on n'agisse pas seulement au stade final de déchets.

Cette hiérarchie peut être reformulée pour aboutir, d'ici à 50 ans, à un système de production et de consommation se développant sur les 4 axes suivants :

- une consommation modérée de produits, et donc de matières premières, notamment au regard des inégalités au niveau national et planétaire (il s'agit de s'assurer d'une équité d'accès aux produits et pas seulement faciliter pour certains l'accès aux rebus des autres) ;
- des modes de production/consommation qui privilégient, pour éviter le gaspillage, la petite boucle de l'évitement des déchets correspondant à des activités territorialisées (= la prévention des déchets) ;
- une valorisation de ce qui restera du gaspillage des modes de production et de consommation au sein de la grande boucle (valorisation matière), suivie le cas échéant par valorisation énergétique ;
- une minimisation des pollutions liées à la mise en œuvre des deux boucles (logistique et impact des installations de valorisation) et permettant à chaque citoyen de s'appropriier les enjeux, de comprendre et de participer pleinement à l'ensemble des dispositifs mis en œuvre selon ces 4 axes.

Vision à 10/15 ans

Niveau international :

- L'Union Européenne, comme les autres grandes régions économiques mondiales, importe une part infime de matières premières, uniquement celles qu'elle ne peut pas produire sur son territoire et pour lesquelles le recyclage ne comble pas tous ses besoins.
- L'UE n'exporte aucun déchet vers les autres grandes régions économiques mondiales.
- Les règles commerciales internationales de libre concurrence sont remplacées par des règles de responsabilité environnementale, sociale et éthique.
- L'harmonisation des normes et standards pour les produits les plus courants rend les accessoires interchangeables et réutilisables (ex. chargeurs d'ordinateurs, de téléphones)

Niveau européen :

- La réglementation européenne encourage « *économie de la prévention* » (fonctionnalité, réemploi, réparation, re-fabrication) et une économie circulaire du recyclage de façon complémentaire. Cela nécessite d'identifier, par filières de produits, les initiatives favorisant la prévention tant quantitative que qualitative des déchets et le recyclage à chaque niveau de la production à la consommation. En fonction de ces initiatives, le niveau d'action pourra être international, européen, national ou territorial.
A titre d'exemple, les initiatives déjà identifiées qui nécessitent l'intervention d'un niveau européen sont : certaines garanties pour allonger la durée de vie des produits ; les modulations des éco-contributions pour favoriser l'éco-conception ; une directive sur l'éco-conception pour faciliter la déspecialisation des pièces détachées des produits ; l'extension des produits soumis à restriction et à autorisation dans le règlement REACH.

- Les objectifs européens de prévention sont ambitieux (les pays les plus performants tirent vers le haut les autres), et les objectifs européens de valorisation matière¹ sont suivis de façon à pouvoir comparer les performances entre pays, avec un reporting harmonisé des flux de déchets des ménages et des activités.
- La réglementation européenne encourage les modes de traitement les moins impactant pour l'environnement : rééquilibrage entre l'incinération, trop idéalisée au nom de la valorisation énergétique, et le stockage, trop décrié ; vigilance par rapport aux « fausses solutions miracles » (ex. traitement mécano-biologique). Les modes de traitement font l'objet d'une comparaison européenne qui permet d'identifier les meilleures techniques disponibles (MTD). Pour les déchets industriels les traitements amont cherchent à minimiser le recours à l'incinération et au stockage en privilégiant la réutilisation dans d'autres processus industriels.

Niveau national :

- La réglementation française encourage une économie circulaire de la prévention (fonctionnalité, réemploi, réparation, re-fabrication) et une économie circulaire du recyclage de façon complémentaire.
Cela nécessite d'identifier, par filières de produits, les initiatives favorisant la prévention des déchets et le recyclage à chaque niveau de la production à la consommation. En fonction de ces initiatives, le niveau d'action pourra être international, européen, national ou territorial. A titre d'exemple, les initiatives déjà identifiées qui nécessitent l'intervention d'un niveau national sont : certaines garanties pour allonger la durée de vie des produits, référentiels des meilleures techniques disponibles par branche d'activités, ...
- Les administrations sont devenues exemplaires pour la prévention, notamment en termes d'achat et d'utilisation des produits achetés, et la gestion des déchets.
- Les critères des marchés publics comprennent obligatoirement des paramètres environnementaux, et privilégient si possible le réemploi, la rénovation/réparation et l'utilisation de matières premières secondaires.
- Les outils économiques et financiers encouragent le recyclage des déchets (filières REP) mais aussi la prolongation de la durée de vie des produits.

Des outils économiques qui encouragent la prévention des déchets sont mis en place qu'il s'agisse :

- d'outils économiques et financiers intervenant au moment de la mise sur le marché d'un produit pour encourager une production pauvre en déchets (modulation des REP), pénaliser une consommation génératrice de déchets (taxe sur les produits fortement générateurs de déchets), ou encourager une consommation pauvre en déchets,
- d'outils économiques et financiers et d'engagements par branche sur un échange des « meilleures pratiques » en vue d'une réduction des déchets des activités économiques,
- de soutiens à une activité économique qui contribue à la réduction des déchets : soutien aux activités de location, réparation, re-fabrication, réemploi.
- d'outils pour encourager le consommateur à réintroduire les produits utilisés dans les circuits de production par un système de logistique inverse (consigne pour réemploi)
- d'outils économiques pour inciter à la prévention et au recyclage (TGAP).

¹ Article 11 de la directive : 50% en poids des déchets tels que, au moins, le papier, le métal, le plastique et le verre contenus dans les déchets ménagers et assimilés sont préparés en vue du réemploi ou recyclés d'ici 2020 ; 70 % des déchets non dangereux de construction et de démolition des déchets sont préparés en vue du réemploi ou recyclés d'ici 2020.

- de développer les REP à d'autres produits, en incluant l'amont du déchet et participer à leur gouvernance.

L'appropriation de ces outils économiques par les acteurs économiques (citoyens-consommateurs, entreprises) est une condition de leur efficacité. Cette appropriation nécessite d'une part d'améliorer leur lisibilité et, d'autre part, des relais-médiateurs de terrain formés (collectivités, associations de protection de l'environnement et associations de consommateurs).

Niveau territorial :

- De nouveaux modèles économiques sobres en ressources se développent dans les territoires dans des circuits de proximité. Cela nécessite d'exploiter de façon plus intensive les réseaux d'approvisionnement existants dans une logique de prévention (logistique inverse pour les pièces détachées, emballages-navette, etc.) et de recyclage (chutes de produits, et autres).
- La tarification des déchets produits par les entreprises et les ménages est incitative à la prévention et au recyclage (généralisation de la redevance incitative ou de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative couplée à une redevance spéciale).
- La mise en place de ces nouveaux modèles économiques et les outils économiques incitatifs à la prévention et au recyclage permettent de diminuer les capacités de traitement dans les territoires.
 - Les capacités de traitement restantes accueillent uniquement les refus de tri (pas plus de 100 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles, comparé à une production en 2007 de 316 kg/hab/an). Ce qui implique que tous les déchets qui peuvent faire l'objet d'un tri en vue d'une valorisation matière sont triés à la source.
- Les secteurs du bâtiment et des travaux publics appliquent les deux boucles de l'économie circulaire, et les déchets diminuent et sont recyclés à plus de 80 %. Le besoin de carrières diminue, les décharges pour déchets inertes ferment car les inertes sont quasiment tous recyclés.

En quoi cette orientation est-elle importante pour le mouvement FNE ?

Le mouvement FNE est mobilisé pour une nature préservée et un environnement de qualité. Réduire les impacts environnementaux liés à la production et à la gestion des déchets interpelle les activités de la plus part des Réseaux et Missions de FNE, que se soient sous l'angle d'une activité de production/consommation (agriculture et la prise en compte du gaspillage alimentaire), des activités de transport et énergie, de minimisation des impacts des activités humaines (santé environnement, biodiversité, eau), de l'intégration des équipements d'évitement, de collecte et de valorisation des déchets en zone urbaine, de la contribution aux évolutions de comportements (éco consommation, éducation et sensibilisation à l'environnement et la nature) et bien sûr les compétences juridiques, de communication, ...

De même au niveau local les associations membres de FNE se mobilisent, à la fois contre des projets ne paraissant pas en adéquation avec les spécificités des différentes échelles de territoires, contre la ballade des déchets en interrégional et en international, mais aussi pour contribuer par des propositions et par des interventions en direction de divers publics à des évolutions de nos modes de production et consommation.

II. DECLINAISON DE L'ORIENTATION STRATEGIQUE EN OBJECTIFS POLITIQUES (VALIDATION CA)

Objectifs politiques 2013-2015

Niveau européen :

- Promouvoir une éco-conception des produits afin qu'ils soient robustes, déspecialisés², réparables, évolutifs, exemptes de toxiques et conçus avec un maximum de matériaux recyclés ainsi que le développement de nouveaux modèles économiques (économie de fonctionnalité, de réemploi et de re-fabrication) dans les textes européens: directive européenne eco-design, The Sustainable Consumption and Production Action Plan, Roadmap to a Resource Efficient Europe, Integrated Product Policy (IPP), Thematic Strategy on the Sustainable Use of Natural Resources, Thematic Strategy on Waste Prevention and Recycling³.
- Diffuser au niveau européen les résultats obtenus en France lors du ré-agrément des filières emballages, papiers, équipements électriques et électroniques et textiles pour généraliser les modulations des éco-contributions au niveau européen.
 - Restreindre les critères de sortie de statut de déchets aux produits réellement valorisables (ex. exclusion des composts issus des traitements mécanique et biologique (TMB).
 - Soutenir le renforcement des contrôles pour éviter les mouvements illégaux de déchets »

Niveau national :

- Créer un fond prévention alimenté par les filières REP pour soutenir une économie de la prévention,
- Réduire la production de déchets sur l'ensemble d'une filière industrielle de la production à la consommation: en commençant par la réduction du gaspillage alimentaire sur la filière agro-alimentaire à titre d'exemple en 2013-2015.
- Intégrer des modulations fondées sur des critères de prévention des déchets dans les barèmes amont des filières emballages (modulations existantes mais peu ambitieuses), papiers (modulation actée mais à mettre en place), équipements électriques et électroniques (modulations existantes sur 5 critères, à étendre aux critères de durée de vie), textiles (modulations à créer).
- Réalisation des études de faisabilité pour l'extension des REP aux matériaux recyclables non couverts par une REP lorsque cela s'avère pertinent.
- Augmenter le montant des éco-contributions payées aux éco organismes par les metteurs sur le marché de produits soumis à la REP afin que ce montant corresponde au taux théorique de 100% de collecte des déchets issus de ces produits; utiliser le « surplus » financier pour le fonds prévention d'une part et pour un fonds de mutualisation des risques d'autre part.
- Supprimer les modulations de TGAP (sauf celle sur le report modal) aussi bien pour l'incinération que pour le stockage et affichant dans le temps une augmentation progressive de la TGAP. La TGAP doit financer les politiques locales de prévention via une affectation des fonds à l'Ademe.
- Relever d'une part les exigences des textes existants (décrets, arrêtés) mais également d'autre part les références des normes de type Afnor; normes essentiellement établies par le secteur économique lui-même, pour réduire fortement la pollution généralisée liée à certaines « valorisations » de déchets – notamment les mâchefers et le « compost » issu de traitement mécanique et biologique (TMB).

² Les composants d'un produit sont utilisables dans de multiples autres produits (déspecialisation = harmonisation des composants/pièces élémentaires) car ils sont conçus pour être facilement désassemblés.

³ Et notamment : directive européenne eco-design, The Sustainable Consumption and Production Action Plan, Roadmap to a Resource Efficient Europe, Integrated Product Policy (IPP), Thematic Strategy on the Sustainable Use of Natural Resources, Thematic Strategy on Waste Prevention and Recycling.

- S'assurer de la mise en œuvre de moyens suffisants pour faire respecter la réglementation.
- Etudier la faisabilité de bordereau de suivi des déchets (BSD) pour tous les déchets des entreprises et, le cas échéant, le promouvoir.
- Pousser à l'exemplarité des institutions publiques en développant l'éco-utilisation qui implique de la formation pour les employés – administrations, éducation nationale, hôpitaux etc. - en termes de prévention et gestion des déchets.
 - Démontrer, dans certains territoires, la thèse de la « pénurie des modes de traitement des déchets », et faire appliquer les objectifs « Grenelle »⁴ et promouvoir des objectifs de suite plus ambitieux.
- Promouvoir le principe de proximité (sans le limiter par des frontières administratives).

Niveau territorial :

- Inciter à l'application de l'obligation pour les collectivités territoriales d'élaborer des programmes locaux de prévention des déchets.
- Mobiliser les acteurs de terrain, collectivités, associations, acteurs économiques sur la prévention des déchets et notamment sur la réduction du gaspillage alimentaire.
- Pousser le « verdissement » des entreprises et l'exemplarité des institutions publiques locales
- Accompagner le développement de la gestion de proximité et de la collecte sélective des biodéchets des ménages.
- Donner les moyens aux acteurs de terrain, dont les associations de protection de l'environnement, d'être des relais sur les financements et les coûts du traitement des déchets.
- Appuyer la mise en place de la tarification incitative (qui devait être généralisée dès l'été 2014), notamment par la redevance incitative et, pour les collectivités choisissant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi), la redevance spéciale. Outiller les associations membres de FNE pour soutenir un cadre approprié à cette tarification, en termes de prévention et recyclage des déchets.
- Améliorer, sous réserves du respect de l'environnement dont la biodiversité, l'acceptabilité des installations de traitement des déchets nécessaires notamment en rendant visible le besoin de nouvelles capacités au regard, d'une part des efforts de minimisation des déchets effectués en amont, et d'autre part de l'optimisation des capacités disponibles dans un périmètre géographique dont les limites sont d'un point de vue environnemental (transport) et économique acceptables.
- Revendiquer et soutenir le rôle « sentinelle » des associations locales au regard des dysfonctionnements dans les territoires
- Outiller les associations membres de FNE pour être force de proposition lors des révisions des plans de gestion des déchets intégrant le rééquilibrage des territoires.

⁴ Le plan d'actions, qui couvre la période 2009-2012, vise les objectifs quantifiés fixés par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 :

- Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant sur les cinq premières années ;

- Porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015.

Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers ;

- Diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités partant à l'incinération ou au stockage.

Identification des principales cibles (par ordre de priorité)

- Etat français et ses agences, en particulier l'ADEME ;
 - Pourquoi : car l'Etat français porte la position française au niveau européen, élabore et fait appliquer la réglementation en France, les Préfets autorise les installations de traitement, et l'ADEME accompagne les collectivités et les entreprises pour minimiser leurs déchets résiduels
 - Tactique : plaidoyer et participation à la production d'expertise
- Les éco-organismes
 - Pourquoi : car ils sont à l'interface des producteurs sur l'éco-conception des produits et à l'interface des collectivités sur les modalités de gestion des déchets
 - Tactique : plaidoyer dans le cadre des commissions consultatives d'agrément, des groupes de travail et de rencontres bilatérales
- Collectivités territoriales (régions, départements et communes) :
 - Pourquoi : car elles sont responsables de politiques territoriales de prévention des déchets (notamment par le biais des planifications régionale et départementale) , de la gestion de des déchets ménagers et assimilés, et de politiques de soutiens aux activités économiques.
 - Tactique: information et plaidoyer
- Les entreprises de production de certains produits (agro-alimentaire, équipement électriques et électroniques, emballages, etc.) et la distribution :
 - Pourquoi : car les producteurs peuvent éco-concevoir leur produits pour qu'ils soient ensuite éco-distribués et éco-utilisés et la distribution est à l'interface entre la production et la consommation et dispose de leviers pour réduire la production de déchets chez elle et chez les ménages
 - Tactique : partenariat autour de solutions pour réduire la production de déchets dans ces entreprises et chez les consommateurs
- Parlementaires français :
 - Pourquoi : il y a un vrai défaut de compréhension des problématiques, d'où un manque de soutien au niveau législatif. Leur expliquer les problématiques afin qu'ils votent des lois pertinentes
 - Tactique : plaidoyer et pédagogie
- Conseil européen et Commission via la représentation permanente de la France, le SGAE et les ministères concernés
 - Pourquoi : ce sont les Etats membres et la Commission qui font la politique européenne
 - Tactique : plaidoyer commun avec d'autres acteurs (associations et partenaires FNE)
- Parlementaires européens
 - Pourquoi : pour infléchir la politique
 - Tactique : plaidoyer commun avec d'autres acteurs (associations et partenaires FNE)
- Cour des Comptes/ CESE
 - Pourquoi : organismes dont la parole est reconnue, enjeu sur la transparence des coûts
 - Tactique: plaidoyer pour que ces organismes aient des commandes gouvernementales ou fassent des auto-saisines.
- Banques :
 - Pourquoi : elles financent l'économie
 - Tactique : dénonciations des investissements néfastes.